

Correction – Développement construit

Comment fonctionne l'Union européenne ?

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes montrant comment fonctionne l'Union européenne et quelle place y occupent les citoyens.

1. Comprendre le sujet

Le sujet a deux volets : le fonctionnement (quelles institutions, qui décide quoi) et la place des citoyens (quels droits, quelle participation). Pas de bornes chronologiques strictes : on parle de l'Union d'aujourd'hui, en rappelant quelques dates clés comme 1979 ou 1992. Retiens le principe essentiel : la Commission propose les lois, le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne les votent. Pour les citoyens, pense à l'élection des députés européens, à la citoyenneté européenne, à la libre circulation. Évite de réciter une liste d'institutions sans dire à quoi elles servent, et ne les confonds pas avec les institutions françaises.

2. Les repères à mobiliser

- 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct
- 1987 : lancement du programme Erasmus
- 1992 : traité de Maastricht, citoyenneté européenne
- 2007 : signature du traité de Lisbonne
- 2024 : élection de 720 députés européens
- Bruxelles (Commission), Strasbourg (Parlement), Luxembourg (Cour de justice), Francfort (Banque centrale européenne)

3. Le plan

1. Des institutions qui partagent le pouvoir

- Le Conseil européen (chefs d'État ou de gouvernement) fixe les grandes orientations
- La Commission, à Bruxelles, propose les lois et veille à leur application
- Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne votent les lois
- La Cour de justice (Luxembourg) et la Banque centrale européenne (Francfort)

2. Des citoyens associés à l'Union

- L'élection des députés européens tous les cinq ans depuis 1979 (720 élus en 2024)
- La citoyenneté européenne (Maastricht, 1992) : vote aux élections municipales et européennes dans le pays de résidence
- Libre circulation et programme Erasmus
- Limites : Union jugée lointaine, forte abstention

4. Le développement construit rédigé

L'Union européenne réunit aujourd'hui 27 États qui ont décidé de partager une partie de leur souveraineté. Ce n'est ni un État ni une simple alliance. Elle fonctionne grâce à des institutions communes, fixées par des traités comme celui de **Lisbonne**, signé en 2007. Nous verrons comment ces institutions prennent les décisions, puis quelle place occupent les citoyens dans l'Union.

D'abord, les décisions sont prises par plusieurs institutions qui représentent des intérêts différents. Le Conseil européen, qui réunit les chefs d'État ou de gouvernement, fixe les grandes orientations. La **Commission européenne**, installée à Bruxelles, défend l'intérêt de toute l'Union : elle propose les lois et veille à leur application. Ces lois sont ensuite votées par le Conseil de l'Union européenne, où siègent les ministres des États, et par le **Parlement européen**, qui représente les citoyens. La Cour de justice, à Luxembourg, vérifie que les règles européennes sont respectées, et la Banque centrale européenne, à Francfort, gère l'euro.

Ensuite, les citoyens participent à la vie de l'Union. Depuis 1979, ils élisent leurs députés européens au suffrage universel direct, tous les cinq ans : en 2024, 720 eurodéputés ont été élus. Le traité de Maastricht a créé en **1992** une citoyenneté européenne : un Européen peut voter aux élections municipales et européennes dans le pays de l'Union où il réside. Les citoyens profitent aussi de la libre circulation et d'échanges comme le programme Erasmus, qui permet d'étudier à l'étranger. Cependant, beaucoup jugent l'Union lointaine et compliquée, et l'abstention aux élections européennes reste forte.

En conclusion, l'Union européenne fonctionne grâce à un équilibre entre les États, l'intérêt commun et les citoyens. Rapprocher l'Union de ses habitants reste pour elle un défi majeur.

Le piège de ce sujet. Beaucoup de copies confondent le Conseil européen (chefs d'État ou de gouvernement) et le Conseil de l'Union européenne (ministres), ou croient que la Commission vote les lois : elle les propose seulement.